

## ASA / ASCO : Qu'est- ce que c'est ?

Les Associations Syndicales Autorisées ou Constituées d'Office - **ASA** ou **ASCO** - sont des **groupements de propriétaires** réunis dans un **périmètre** déterminé pour exécuter des travaux d'intérêt général de construction ou d'entretien.

Les ASA / ASCO sont des formes très originales de gestion d'un **bien commun** :

- **un réseau d'irrigation** avec son « **droit d'eau** », permettant d'irriguer des parcelles agricoles ou urbaines - ASAs de canaux du Sud de la France ;
- **un réseau de fossés d'écoulement des eaux** - ASAs en secteurs inondables ou ASAs de drainage ;
- **un réseau de chemins dans une forêt** permettant d'exploiter les coupes et éviter les feux – ASAs de DFCI de la forêt des Landes ;
- **un réseau de digues** protégeant des terres agricoles ou des habitations de la mer -Vendée, Charentes, Wateringues du Nord de la France ;
- **un réseau de canaux** de maintien de Marais - Camargue, Marais Poitevin, Marais salants.

A chaque fois, il s'agit de gérer un aménagement ou une ressource qui **relie** des propriétés entre elles, et qui les **valorise**.

Les ASA / ASCO sont des établissements **démocratiques**.

**L'Assemblée des Propriétaires** se réunit au moins une fois tous les deux ans. Elle délibère sur les rapports annuels techniques et financiers. Elle élit parmi ses membres un **Syndicat**, sorte de conseil d'administration, composé de propriétaires chargés de gérer l'ASA, de décider des travaux à effectuer, de faire le relais d'information avec les propriétaires. Le **Syndicat** élit **un Président** qui est la personne responsable de tous les actes de l'ASA / ASCO.

**Les ressources financières** de l'ASA / ASCO proviennent principalement des **redevances** émises auprès des propriétaires, au travers du « **rôle** » annuel. Les charges sont réparties entre :

- les dépenses de **Fonctionnement** courant : travaux d'entretien du réseau, électricité, salaires ;
- les dépenses d'**Investissement** : construction d'un nouveau réseau, acquisition de matériels, études pour identifier les améliorations à apporter.

Les ASA / ASCO peuvent bénéficier de **subventions** de l'Etat, de l'Europe, des Collectivités pour les travaux d'Investissement.

Les ASA / ASCO sont des **Etablissements Publics**. Ce ne sont pas des Associations Loi 1901. Les ASA/ASCO sont régies par des textes particuliers qui les rapprochent du fonctionnement des collectivités locales.

Les délibérations de l'Assemblée et les délibérations du Syndicat ayant un impact financier sont soumises au contrôle du **Préfet de département**.

La comptabilité des recettes et dépenses est exécutée par un **Comptable de la fonction Publique**.

Tout litige avec une ASA/ASCO se traite auprès du **Tribunal Administratif**.

**Les ASA / ASCO sont peu connues du grand public**. Pourtant on compte plus de 6000 ASA / ASCO en France, et près de 600 en Région PACA. Le département de Vaucluse en compte 66 de taille très variable. La plus petite a un périmètre de 12 hectares et compte moins de 20 propriétaires. La plus grande atteint 12.000 hectares et autant de propriétaires.

**Petites ou grandes, les ASA / ASCO aménagent le territoire. Elles contribuent à gérer des éléments naturels qui n'appartiennent à personne en particulier mais qui peuvent valoriser un grand nombre de propriétés s'ils sont maîtrisés en commun, dans un cadre de démocratie directe, unique et précieux.**

**Les ASA / ASCO, c'est Vous !**

**FDAS 84**



Fédération Départementale  
des Associations Syndicales  
de Vaucluse